

**Communiqué de presse :**  
**Cet automne, venez broyer gratuitement vos déchets de taille et d'élagage et repartez avec du broyat !**

Cet automne, le SIAVED lance une expérience pilote de broyage des déchets de taille et d'élagage sur la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

[Comment se déroule l'opération ?](#)

Lors des diverses journées, des agents du SIAVED vous aideront à broyer vos déchets de taille et d'élagage et vous conseilleront sur l'utilisation du paillage végétal ainsi que le compostage des déchets de jardin. Seuls les déchets de taille et d'élagage d'un diamètre inférieur à 15 cm provenant de feuillus ou de résineux seront acceptés, y compris les souches.

Pour repartir avec votre broyat, n'oubliez pas de prendre vos contenants (sacs, caisses, poubelles, remorques...). Et, pour celles et ceux qui le souhaitent, du broyat sera disponible gratuitement. (1m<sup>3</sup> par foyer).

ADRESSES	Date de broyage 2020		HORAIRES
Déchèterie d'ERRE Pont de la Perruque	samedi 24 octobre	samedi 21 novembre	9h30-12h15
Déchèterie de LE CATEAU Chemin de Fresmy	samedi 31 octobre	samedi 28 novembre	
Déchèterie de CAUDRY Rue de la Sucrierie	samedi 7 novembre	samedi 5 décembre	13h30-17h00
AUBERCHICOURT Centre de formation - rue Barsac	samedi 14 novembre		

*En raison de la crise sanitaire, merci de respecter les gestes barrières et d'apporter votre matériel (gants, pelle,...).*

[Les déchets de taille et d'élagage vous rendent service !](#)

Une fois vos végétaux réduits en fins copeaux, vous pourrez les épandre aux pieds de vos arbustes, de vos haies mais aussi de vos plantes de massifs et plates-bandes **pour protéger le sol**. En se décomposant, le **broyat enrichira le sol en matières organiques et divisera par trois le temps consacré habituellement au désherbage**. Le broyat permettra une meilleure gestion de la ressource en eau en limitant l'évaporation.

N'oublions pas que le broyat peut-être aussi **utilisé pour le compostage**. En effet, les copeaux apporteront leur part de carbone, élément très important dans le processus de transformation du tas de compost et dans son équilibre.

**Le brûlage des déchets verts est interdit. Vous devez apporter vos déchets verts en déchèterie. Ceux de taille et d'élagage, une fois devenus des copeaux pourront être utilisés en paillage ou dans votre composteur.  
Pensez-y, votre jardin regorge de ressources !**

Contact presse : Charlotte DHAVELONS – Responsable communication

[charlotte.dhavelons@siaved.fr](mailto:charlotte.dhavelons@siaved.fr) - Tel. 03 27 43 04 43 -06 66 56 64 71